



Quiconque dit, au moment où il entend le muezzin : " Je témoigne qu'il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah, Seul et sans associé, et que Mohammed est Son serviteur et Son Messenger. J'ai agréé Allah comme Seigneur, Muḥammad comme Messenger et l'Islam comme religion ", ses péchés lui sont pardonnés.

Sa'd ibn Abî Waqqâs (qu'Allah l'agrée) relate que le Prophète (sur lui la paix et le salut) a dit : « Quiconque dit, au moment où il entend le muezzin : " Je témoigne qu'il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah, Seul et sans associé, et que Mohammed est Son serviteur et Son Messenger. J'ai agréé Allah comme Seigneur, Muḥammad comme Messenger et l'Islam comme religion ", ses péchés lui sont pardonnés. »

[Authentique] [Rapporté par Muslim]

« Quiconque dit, au moment où il entend le muezzin... », c'est à dire lorsqu'il entend son appel à la prière (« Al-Adhân ») : « Je témoigne qu'il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah, Seul... », c'est à dire : j'atteste, je reconnais et j'informe que personne n'est digne d'être adoré hormis Allah « ... et sans associé. » c'est une confirmation supplémentaire. « ... et que Muḥammad est Son serviteur », ce point a été mentionné en premier afin de montrer son statut d'adorateur humble « ... et Son Messenger », et celui-ci afin de rappeler ce bienfait. « J'ai agréé Allah comme Seigneur », c'est-à-dire : dans Sa seigneurie, Sa divinité, Ses noms et Ses attributs. Sa parole : « Muḥammad comme Messenger », c'est à dire : je suis satisfait de l'ensemble de ce avec quoi il a été envoyé et de ce qu'il nous a transmis. Sa parole : « ... et l'Islam », c'est-à-dire : de l'ensemble de ses décrets et jugements comprenant les ordres et les interdits, « ... comme religion » c'est-à-dire : en y croyant [fermement] et en m'y soumettant. « ... ses péchés lui sont pardonnés. », c'est à dire : les petits péchés. Cette invocation doit être prononcée lorsque le muezzin dit : « Je témoigne qu'il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah, Je témoigne que Muḥammad est le Messenger d'Allah. » Il est aussi possible de la prononcer après la fin de l'appel à la prière car le hadith admet ces deux éventualités.

النجاة الخيرية
ALNAJAT CHARITY

